



Lancement des Uceif Universités de la Chambre des Experts Immobiliers de France

Le 14 mars prochain se tiendra à Toulouse, la première Université de la Chambre des Experts Immobiliers de France FNAIM.

Cet évènement conçu pour les experts en évaluation immobilière, répond à un double objectif :

- Permettre à l'ensemble des experts immobiliers du territoire français, d'avoir accès à un point de rencontre, de partages et d'échanges sur leur métier d'expert en évaluation. A raison de trois universités par an, la Chambre des Experts Immobilier de France souhaite multiplier les points de contact avec ses adhérents. En 2014, 3 universités sont programmées : Toulouse le 14 mars, Paris fin juin et Dijon en novembre.
- Garantir aux experts membres de la CEIF FNAIM un nombre d'heures de formation continue nécessaire au bon développement de leur activité. Signataire de la Charte de l'Expertise Immobilière, la Chambre des Experts Immobiliers de France FNAIM s'est engagée à ce que chacun de ses membres respecte les règles définies par l'interprofession.

Les Universités, couplées au développement des formations régionales permettront ainsi, à chaque expert membre de l'organisation de présenter à leurs donneurs d'ordre - entreprises, particuliers, institutionnels, avocats, notaires, ou encore cours d'appel - une attestation officielle de conformité, garantie nécessaire à leur référencement en tant qu'expert en évaluation immobilière.

A propos de la Chambre des Experts Immobiliers de France FNAIM ...

Créée en 1973, la Chambre des Experts Immobiliers de France FNAIM est une organisation professionnelle nationale représentative d'experts en évaluation immobilière. Elle rassemble plus de 700 professionnels, tous membres de la FNAIM, qui exercent leur mission en France métropolitaine ainsi que dans les départements d'Outre-Mer. Les experts en évaluation immobilière interviennent pour le compte de valorisation de portefeuilles : investisseurs institutionnels ou à destination de donneurs d'ordre privé dans le cadre d'une transmission à titre onéreux ou gratuit (vente ou donation), dans le cadre d'une séparation de patrimoine, d'une succession, dans les rapports avec l'administration fiscale pour le calcul de l'ISF (impôt sur la fortune), pour la valorisation des murs ou encore pour le calcul de l'indemnité d'éviction et l'évaluation de la valeur locative de locaux commerciaux.

CONTACT PRESSE :

**Chambre des Experts Immobiliers de France FNAIM – 129 Rue du Faubourg Saint Honoré – 75008 Paris
Tel : 01 53 76 03 52 – Email : chambrenationale@expertfnaim.org**
